

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 11 DECEMBRE 2017 à 20H30**

PRÉSENTS : GARNIER Monique, ROCHER Yves, FREMONT Jacqueline,
GUILLEMOT Véronique, SANVICENTE Frédérique, MERIENNE
Frédéric, PAIMBLANC Benjamin, RENAULT Sylvie, BEAUVISAGE
Bernadette, FORGEAS Jean-Pierre.

ABSENTS EXCUSES: RIVIERE Fabrice, DELILLE Véronique

ABSENTS : EUVRIE Charles, BOYREAU Carole

POUVOIR : DELILLE Véronique à GARNIER Monique

SECRÉTAIRE : GUILLEMOT Véronique

D) APPROBATION DU COMPTE RENDU PRECEDENT

Le précédent compte rendu n'appelle pas d'observation et est approuvé à l'unanimité.

**II) CONTOURNEMENT BELLENGREVILLE- VIMONT : AVIS SUR
L'AMENAGEMENT FONCIER**

Le dossier a été présenté pour étude par Madame le Maire lors de de la réunion de Conseil Municipal du 13 novembre 2017.

Le Conseil Municipal des communes concernées par le périmètre d'aménagement foncier doit émettre un avis sur la proposition d'aménagement foncier.

Les enjeux écologiques du territoire sont principalement liés à la présence de marais notamment celui de Chicheboville-Bellengreville qui fait l'objet d'un classement en Natura 2000, mais également ceux de Vimont et de Frénouville.

Au-delà de ces secteurs patrimoniaux, les boisements, haies, cours d'eau, prairies présents dans la zone étudiée contribuent -notamment lorsqu'ils sont regroupés – au maintien de la biodiversité.

Les propositions qui suivent, visent donc, à travers diverses dispositions, au maintien de la richesse et de la diversité biologique et paysagère du secteur concerné, dans le cadre de l'opération d'aménagement projetée.

Des propositions de prescriptions ont été émises concernant les linéaires boisés :

- demande d'autorisation pour la destruction de l'ensemble des haies possibles si replantation ;
- conservation d'un linéaire total en fin d'opération au moins équivalent au linéaire initial.

Concernant le réseau hydrographique et les milieux humides :

- Absence de travaux sur les lits mineurs des cours d'eau de nature à détruire les milieux aquatiques (type recalibrage, rectification),

- Absence de destruction de mares ou zones humides,
- Non retournement des prairies humides,

Par ailleurs, la CIAF n'a pas adopté l'une des propositions consistant en l'absence de réalisation de nouveaux drainages des terres agricoles ou de travaux préparatoires à de telles opérations. Ces travaux seront soumis à autorisation.

Madame le Maire propose d'émettre un avis favorable à la proposition d'aménagement foncier.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après délibération, décide :

- de donner un avis favorable à la proposition d'aménagement foncier

III) ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL ES DUNES AU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE LA DIVES

La compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) a été introduite par la loi MAPTAM du 27 janvier 2014. Il s'agit d'une nouvelle compétence obligatoire, confiée aux intercommunalités au plus tard au 1er janvier 2018. L'objectif de la GEMAPI est de moderniser la gouvernance en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations sur le territoire afin de favoriser une vision stratégique, partagée et intégrée à l'échelle du bassin versant.

Les missions obligatoirement liées à cette compétence, définies à l'article L. 211-7 du Code de l'Environnement, sont :

- l'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- l'entretien et l'aménagement des cours d'eau ;
- la défense contre les inondations et contre la mer ;
- la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

La gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations ne peuvent être considérées qu'à l'échelle des bassins hydrographiques. Le territoire de Val ès dunes est concerné uniquement par le bassin de la Dives.

Le bassin versant de la Dives s'étend sur 1 800 km², à cheval sur les départements du Calvados et de l'Orne. Sur ce bassin versant, plusieurs collectivités se sont associées en 2013 pour créer le Syndicat Mixte du Bassin de la Dives. L'objectif initial de ce syndicat était de gérer les milieux aquatiques. Ses interventions ont progressivement été complétées par un volet de lutte contre l'érosion et le ruissellement et de prévention des inondations (partiellement, en assistance à maîtrise d'ouvrage en 2017). Le syndicat couvre aujourd'hui les deux tiers du bassin hydrographique.

Afin d'assurer une cohérence des interventions, il a vocation à s'étendre pour couvrir l'ensemble du bassin. Dans ce cadre et en lien avec la compétence "Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations" (GEMAPI), la communauté de communes a décidé par délibération en date du 23 novembre 2017 d'adhérer à ce syndicat mixte.

Conformément à l'article L 5214-27 du Code général des collectivités territoriales, il est donc demandé à chaque commune membre de se positionner sur l'adhésion de la communauté de communes au Syndicat Mixte du Bassin de la Dives.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Emet, à l'unanimité, un avis favorable à l'adhésion de la Communauté de Communes Valès dunes au Syndicat Mixte du Bassin de la Dives (SMBD),

IV) SMEOM

Le 29 novembre 2017 a eu lieu une présentation par CITEO (ex Eco-Emballages et Ecofolio) sur l'optimisation des moyens et des résultats de recyclage. Il s'agit en particulier d'améliorer la collecte du verre, actuellement réalisée en porte à porte. La solution proposée est celle de l'apport volontaire, beaucoup plus rentable. Des colonnes de collectes seraient implantées en plusieurs points de la commune. Mais ce mode de collecte implique des contraintes importantes.

Par ailleurs le recyclage du papier pourrait être également optimisé, en affectant à celui-ci, un conteneur spécifique. De même, le tri des emballages plastiques pourrait être affiné.

Ces éventuelles modifications feront l'objet de décisions dans le courant de l'année 2018.

V) DIVERS

↳ Personnel communal : les 3 agents techniques en charge des espaces verts et de l'entretien des bâtiments effectueront 4 heures de travail en plus par semaine à partir du mois de mars. En effet, la population de la commune ayant augmentée ces dernières années, les besoins d'entretien se sont multipliés également. Il y a donc nécessité de mettre en adéquation le nombre d'heure de travail des agents et les obligations de la commune.

↳ Compteur Linky : Madame le Maire et son 1^{er} adjoint ont assisté à une réunion d'information le 5 décembre 2017 à Janville. La campagne de remplacement des compteurs débutera pour Vimont, en juillet 2018. Des plaquettes d'information seront bientôt distribuées. Madame le Maire a demandé si une réunion publique pouvait être organisée. Une permanence assurée par ENEDIS aura lieu dans le 1^{er} semestre 2018, afin de répondre aux interrogations de tous les habitants.

↳ Marais de Vimont : lors du COPIL du 29 novembre 2017 concernant l'étude hydrologique du marais de Vimont, information a été donnée que des travaux de pompage ont été réalisés. Monsieur le Préfet donnera son avis pour la réalisation de captage. Madame le Maire a insisté sur le maintien en l'état du marais, afin qu'il garde sa valeur écologique et qu'il soit protégé en tant que zone humide.

↳ Bibliothèque : depuis sa fermeture, il y a presque un an, des livres ont été donnés aux écoles de Bellengreville. Cependant, il reste des ouvrages. Ils

seront distribués gratuitement aux habitants de la commune, intéressés. Les dates de cette opération seront communiquées ultérieurement.

- ↪ Production betteravière : le syndicat betteravier du Calvados demande le soutien de la commune pour le maintien de leur production. Il réclame l'octroi d'une dérogation pour l'utilisation de certaines molécules (néonicotinoïdes) jusqu'en 2020, en attendant une solution alternative efficace. Le Conseil Municipal est d'accord que Madame le Maire signe un engagement de soutien.
- ↪ Fibre optique : dans le cadre de la communauté de communes, un audit des besoins de chaque commune est réalisé, afin que tous les bâtiments communaux soient équipés en priorité.
- ↪ Aire de jeux : une habitante du lotissement de la Madeleine a adressé à la mairie une demande de création d'une aire de jeux close et sécurisée. Un tel projet, à savoir minimum 25 000 €, devra faire l'objet d'une étude lors de la préparation du budget 2018.
- ↪ Dates à retenir :
 - commission information : mardi 19 décembre 2017 à 20h00
 - cérémonie de Vœux 2018 : vendredi 12 janvier 2018 à 19h00
 - commission finances: lundi 5 mars 2018 à 20h00
 - présentation du budget 2018 : lundi 19 mars 2018 à 20h30
 - vote du budget 2018 : vendredi 23 mars 2018 à 18h30
- ↪ Prochaine réunion du Conseil Municipal : sauf imprévus, la prochaine réunion se tiendra le lundi 15 janvier 2018.

Séance levée à 22h05

Délibérations du Conseil Municipal prises lors de la **séance du 11 décembre 2017** :

N° 34/2017 Contournement Bellengreville-Vimont : avis sur l'aménagement foncier

N° 35/2017 Adhésion de la communauté de communes Val ès dunes au Syndicat Mixte du Bassin de la Dives

GUILLEMOT Véronique

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'V. Guillemot', written in a cursive style.